



Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 06 février 2008

N/Réf. : Dép- CAEN-N°0078-2008

**Monsieur le Directeur
du CNPE de Penly
BP 854
76370 NEUVILLE-LES-DIEPPE**

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INS-2008-EDFPEN-0001 du 31 janvier 2008.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base prévu à l'article 40 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, une inspection programmée a eu lieu le 31 janvier 2008 au CNPE de PENLY, sur le thème « compétence/habilitation ».

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 31 janvier 2008 concernait le thème de la gestion des compétences et des habilitations au sein du centre nucléaire de production d'électricité situé à Penly (76). Les inspecteurs ont examiné successivement l'organisation générale relative au management et au développement des compétences et aux formations. Les inspecteurs ont ensuite rencontré les services automatismes, électromécanique et évaluation qualité afin d'examiner par sondage la déclinaison de l'organisation générale au sein de ces services.

Au vu de cet examen par quadrillage, l'organisation définie et mise en œuvre sur le site en matière de gestion des compétences et habilitations est considérée comme globalement satisfaisante. Il vous appartient toutefois d'améliorer la rigueur dans la gestion de ces processus afin d'évoluer vers une approche uniforme au sein des différents services et progressivement d'affiner plus encore votre référentiel activités/compétences.

Cette inspection n'a pas donné lieu à constat d'écart.

A. Demandes d'actions correctives

Néant.

B. Compléments d'information

La dernière revue générale du SLDC (système local de développement des compétences) a été effectuée le 09 novembre 2006, la prochaine revue est prévue en février 2008. Celle-ci a donné lieu à la définition de plusieurs actions de progrès à engager avec pour chacune d'entre elle, un délai de réalisation. Lors de l'inspection, vos représentants n'ont pas été en mesure de présenter aux inspecteurs les modalités de suivi de ces actions, ni leur état actuel de réalisation.

B.1 - Je vous demande de m'indiquer les modalités de suivi des actions décidées lors de revues SLDC et le cas échéant, les mesures que vous prenez pour renforcer la rigueur de ce suivi.

B.2 – Je vous demande de me transmettre un état d'avancement des actions décidées lors de la revue SLDC du 09 novembre 2006.

Le simulateur de PENLY est indisponible jusqu'en mars 2008 du fait des travaux engagés pour intégrer les éléments issus du lot de modifications dit « VD2 », c'est à dire les modifications réalisées sur les réacteurs lors des deuxièmes visites décennales. Or les visites décennales des réacteurs du CNPE de PENLY ne seront effectuées qu'à l'horizon 2012. Ainsi, pendant les 4 ans à venir, vous allez devoir travailler avec un outil de formation essentiel qui ne sera plus strictement cohérent avec l'état des réacteurs en fonctionnement.

B.3 - Je vous demande d'expliquer les raisons qui ont conduit à la programmation de cette modification sur le simulateur 4 ans avant la mise en place des modifications sur les réacteurs.

B.4 – Je vous demande de m'indiquer les mesures compensatoires qui vont être mises en œuvre pour gérer cette incohérence partielle et pour limiter les risques d'erreur associés lors du retour des stagiaires sur les réacteurs en fonctionnement.

Le dispositif des visites de terrain par la hiérarchie et des observations en situation en travail est un levier fort au sein du CNPE de PENLY. Les fiches d'observations remplies après ces nombreuses visites de terrain sont ainsi une source d'information très riche aussi bien en ce qui concerne les constats dits positifs que négatifs. Une analyse statistique des constats relatifs au domaine de la formation pourrait ainsi permettre d'identifier des thèmes de travail prioritaires dans ce domaine.

B.5 – Je vous demande de me transmettre un bilan statistique des constats issus des visites terrain qui portent sur le thème de la compétence/formation et votre analyse de ce bilan (constats récurrents, actions correctives associées).

Une action de formation sur le thème du recyclage au respect des spécifications techniques d'exploitation (STE) a été menée en 2007. L'évaluation des acquis en fin de session de formation était réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiples. Il était considéré qu'un agent avait réussi l'évaluation individuelle s'il avait un taux de bonnes réponses supérieur à 80 %. Cependant, aucune analyse globale des taux de bonnes ou mauvaises réponses par question n'a été effectuée. Les inspecteurs considèrent que celle-ci aurait permis d'identifier les questions avec un taux de bonnes réponses faible et donc d'ajuster ensuite le contenu de la formation sur ces points là.

B.6 – Je vous demande d’analyser les taux de réponses à chacune des questions de l’évaluation de fin de stage « recyclage STE » et de me transmettre ce bilan. Je vous demande par ailleurs de m’indiquer pourquoi ce type d’analyse n’est pas naturellement réalisée par le service formation.

Le service automatisme a introduit dans sa grille d’évaluation des compétences un niveau spécifique à des gestes sensibles (intervention sur certains capteurs de mesure du niveau de cuve). Ceci constitue une bonne pratique.

B.7 – Je vous demande de m’indiquer dans quels autres services cette démarche est également utilisée et dans quels délais elle pourra être généralisée aux autres services du CNPE.

C. Observations

C.1 Typologie des cartographies de compétences

Les cartographies de compétence des différents services ne sont pas toutes établies suivant la même classification des compétences. Certains services utilisent une classification à 2/3 niveaux de compétences (débutants, autonomes, experts) et d’autres une classification avec 4 niveaux de compétences. Les inspecteurs considèrent qu’il est souhaitable d’uniformiser les pratiques au sein du CNPE.

C.2 Habilitation au service automatisme

Lors de l’examen de dossiers individuels au service automatisme, les inspecteurs ont constaté qu’une habilitation échu au 07 janvier 2008 n’avait encore été pas formellement renouvelée. Je vous rappelle qu’il est nécessaire de veiller au renouvellement des habilitations avant leur date d’échéance.



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n’excèdera pas **deux mois**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d’en préciser, pour chacun, l’échéance de réalisation.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Directeur, l’assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président de l’ASN et par délégation,
le chef de division,**

SIGNE PAR

Thomas HOUDRÉ